

MAIRIE DE TOUCY
**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 12 AVRIL 2023
A 20 heures 00**

Convocation du 06 avril 2023
Affichage du 13 avril 2023

Le **12 avril 2023 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Dominique ARNOULT, Laurent BONNOTTE, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Camille DINGS, Françoise FAU, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Christian LAZZAROTTO, Bruno MAMERON, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Catherine RAVIER-LETENDART, Alain THURET, Patrice VICART, Roberte GRIECO
Jean-Michel DUBOIS par Alain THURET

Absent(s):

Excusé(s) : Catherine BARBIER, Robert GERMAIN, Alan MEUNIER, Christine PICARD, Vanessa PIVAIN

Secrétaire de séance : Catherine RAVIER-LETENDART

Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Budget primitif 2023 : budget principal
2. Budget primitif 2023 : budget annexe assainissement
3. Budget primitif 2023 : budget annexe les cinq Quartauts
4. Budget primitif 2023 : budget annexe camping
5. Subventions aux associations 2023
6. Consultations et demandes de subventions
7. Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL (DE 2023 28)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2023. Monsieur MAMERON rappelle que deux commissions finances ont eu lieu au mois de mars pour préparer et élaborer les budgets de la commune.

Le budget primitif pour l'exercice 2023 de la ville de Toucy s'établit comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 133 300	3 133 300
Investissement	1 468 660	1 468 660
Total	4 601 000	4 601 000

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT et suite à l'adoption de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements

MAIRIE DE TOUCY

de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 de la ville de Toucy tel que présenté ci-dessus, **AUTORISE** l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DE 2023 29)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement.

Le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		450 000	450 000
Investissement		384 200	384 200
Total		834 200	834 200

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT et suite à l'adoption de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE LES CINQ QUARTAUTS (DE 2023 30)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2023 du budget annexe les cinq Quartauts.

Le budget primitif du budget annexe les cinq Quartauts pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

	en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		390 735	390 735
Investissement		422 018	422 018
Total		812 753	812 753

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT et suite à l'adoption de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

MAIRIE DE TOUCY

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe les cinq Quartauts tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE CAMPING (DE 2023 31)

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, qui présente le budget primitif 2023 du budget annexe camping.

Le budget primitif du budget annexe camping pour l'exercice 2023 s'établit comme suit :

en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 660	48 660
Investissement	28 521	28 521
Total	77 181	77 181

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT et suite à l'adoption de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe camping tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 (DE 2023 32)

Vu la commission associations, culture et sport, du 16 mars 2023,

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Gilles DEMERSSEMAN, délégué aux associations et à la culture et à Monsieur Laurent BONNOTTE, délégué au sport.

Après avoir rappelé le contexte et les éléments de procédure transmis aux associations, Monsieur DEMERSSEMAN indique que la commission associations, culture et sport a pu étudier les comptes de résultats et les bilans des associations.

Malgré les contraintes budgétaires pesant sur la commune, le conseil municipal s'attache à accompagner chaque association du mieux possible afin de pérenniser les différentes activités associatives.

Monsieur Laurent BONNOTTE détaille les subventions pour chaque association sportive. Monsieur DEMERSSEMAN indique que dès cette année, les subventions auparavant versées par le budget du CCAS seront versées directement par le budget principal de la commune.

Monsieur le maire rappelle que le soutien de la municipalité envers les associations toucycoises est un choix politique et qu'il ne se limite pas aux subventions versées : des salles et des locaux sont mis à disposition gratuitement, l'entretien, l'électricité et le chauffage sont à la charge de la commune.

MAIRIE DE TOUCY

Sur proposition de la commission associations, culture et sport, les subventions soumis au vote :

- ACIT : 800 €
- AGAP : 500 €
- Amicale Vallée de l'Ouanne : 150 €
- Comité de jumelage : 500 €
- FNACA : 150 €
- Sur la trace du loup : 500 €
- Sur le chemin de la maison : 300 €
- Toucy animations : 2500 €
- Vieux Toucy : 1000 €
- La Californie : 400 €
- Toucy Folies : 1000 €
- Estivales concert : 1000 €
- Entente Haute Ouanne : 400 €
- AATY / TTPPF : 1000 €
- CK PF Toucy : 1295 €

Organismes de formation :

- CFA VENOY : 90 €
- MFR Ste Geneviève des Bois : 60 €
- MFR Toucy : 240 €

Coopératives des écoles de Toucy :

- Coop. école élémentaire : 1200 €
- Coop. école maternelle : 1500 €

Associations sportives toucycoises :

- Judo-club : 1300 €
- UST Salon CULTURSPORT : 1000 €
- UST Omnisport : 24000 €
- Vélo-club : 3000 €
- Canoë-Kayak : 800 €
- Rugby Toucy Puisaye Forterre : 2000 €
- Moto-club : 500 €
- A chacun son chemin en Puisaye Forterre : 500 €

Associations sociales :

- FAIME (Fonds d'aide impayés maîtrise énergie) : 50 €
- GDHS (Groupement départemental habitat social) : 100 €
- CIDFF (Centre d'information Droits femme famille) : 780 €
- ADAVIRS (Asso départ. aides victimes infractions) : 100 €
- PACT (Propagande et action contre les taudis) : 300 €
- Banque alimentaire de Bourgogne : 150 €
- Toucy Entraide : 1000 €
- ACTIV'UNA : 1000 €

Soit un total général de 51 165 €.

Ne prennent pas part au vote : Chantal RAVERDEAU, Roberte GRIECO, Laurent BONNOTTE, Alain THURET et Bruno MAMERON.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants (12 POUR, 6 ne prennent pas part au vote),

ACCEPTE les propositions de subventions détaillées ci-dessus

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2023.

MAIRIE DE TOUCY

CONSULTATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (DE 2023 33)

Vu le budget primitif 2023 de la ville de Toucy voté lors du premier point à l'ordre du jour du présent conseil municipal,

Vu les crédits budgétaires alloués aux comptes 2151 "réseaux de voiries", 215731 "matériel roulant" et 21828 "autres matériels de transport",

Monsieur Bruno MAMERON, adjoints aux finances, explique que suite au vote du budget primitif 2023, il serait efficient de lancer dès à présent la procédure de passation de commande publique pour les trois dossiers suivants.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à préparer la passation du marché "sécurisation des abords des écoles et de la cité scolaire" et à demander les subventions éligibles à ce dossier. Le plan de financement sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal. Le niveau des subventions sera un point prépondérant pour analyser la faisabilité du projet.

Il est également demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à préparer, passer et exécuter la commande publique pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'un véhicule de transport conformément aux enveloppes budgétaires votées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, AUTORISE le maire à préparer la passation du marché de sécurisation des abords des écoles et de la cité scolaire et à demander les subventions éligibles
AUTORISE le maire à préparer, passer et exécuter la commande publique pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'un véhicule de transport conformément aux enveloppes budgétaires votées.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Cédric GAUFFRENET fait un retour sur la réunion Terres de Jeux 2024 du jeudi 6 avril 2023. Une vingtaine de personnes étaient présentes, de différents horizons. Les échanges furent intéressants. L'engouement autour des jeux olympiques de Paris 2024 est là. La prochaine réunion est prévue en juin prochain.
- Monsieur Gilles DEMERSSEMAN rappelle la réunion du jeudi 13 avril 2023 à propos du forum des associations.

Prochaines réunions et manifestations :

- Jeudi 13 avril 2023 : 18H30 commission associations (forum des associations)
- Jeudi 13 avril 2023 : 18h30 réunion du CCAS
- Lundi 17 avril 2023 : 18H30 commission bulletin municipal
- Mardi 18 avril 2023 : 18H30 AG Toucy Entraide à la Californie
- Mercredi 19 avril 2023 : 19H00 CA Comité de jumelage
- Lundi 24 avril 2023 : 18H30 Réunion à propos des visites pour les ouvertures de l'église les samedis de juillet/août
- Lundi 24 avril 2023 : 19h00 Conseil communautaire
- Lundi 8 mai 2023 : 9H45 Commémoration de la Victoire, rendez-vous place de l'hôtel de ville
- Mercredi 31 mai 2023 : 20H00 Conseil municipal

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 03.

MAIRIE DE TOUCY

DÉLIBÉRATIONS TRANSMISES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ :

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL (**DE_2023_28**)

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (**DE_2023_29**)

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE LES CINQ QUARTAUTS (**DE_2023_30**)

BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE CAMPING (**DE_2023_31**)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 (**DE_2023_32**)

CONSULTATIONS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS (**DE_2023_33**)

Le Maire,
Michel KOTOVTCHIKHINE

La secrétaire de séance,
Catherine RAVIER-LETENDART